



Réponse du Directeur général à la discussion de ses rapports

Introduction

1. Permettez-moi de remercier tous les délégués pour cette éclatante session 2010 de la Conférence internationale du Travail. Vous êtes venus ensemble avec une expérience et des points de vue différents mais unis, avec la conviction que notre Organisation, forte des valeurs qu'elle défend, doit montrer la voie en cette période critique.
2. Vous avez exprimé vos préoccupations concernant les perspectives de l'emploi à moyen et à court terme au lendemain de la pire crise économique depuis plus de soixante ans. En écoutant vos interventions, il ne fait pas de doute que la crise de l'emploi persiste et continue à produire ses effets, tant qualitativement que quantitativement, confirmant les craintes que j'ai exprimées dans mon rapport intitulé: *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*. Nous voyons des contextes différents, mais un objectif politique partagé, à savoir parvenir à une reprise économique rapide associée au travail décent. Un an après l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi, les expériences nationales montrent l'efficacité des politiques centrées sur l'emploi pour atténuer les effets de la crise. Il nous faut maintenant redoubler d'efforts pour placer le travail décent au centre de la reprise et d'une croissance renouvelée.
3. Nos travaux à la Conférence ont été guidés par M. Gilles de Robien, éminent délégué gouvernemental de la France. Rappelant les paroles du Président Nicolas Sarkozy lors de son allocution à la 98^e session de la Conférence, M. de Robien a déclaré: «il ne peut y avoir de liberté sans règles. Et ces règles, c'est bien à l'OIT qu'il appartient de les définir et de les faire appliquer. Il n'est pas interdit de réfléchir à la manière de les rendre plus efficaces et, pourquoi pas, de les adapter sans cesse aux nouvelles réalités du monde qui bouge.» M. de Robien a pu compter sur l'appui efficace des Vice-présidents – M^{me} Powell, déléguée des employeurs d'Haïti, qui a adressé ses remerciements au Bureau pour son soutien à la suite du tremblement de terre de janvier 2010; M. Nakajima, délégué des travailleurs du Japon, qui a appelé à une réponse plus juste et plus équitable en vue de la reprise; et M. Nkili, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun, un intervenant clé dans la lutte contre le travail des enfants dans son pays.
4. Nous devons beaucoup à tous les présidents des commissions de la Conférence, à leurs vice-présidents, aux rapporteurs, et aux porte-parole des groupes et des gouvernements pour leur esprit d'initiative et leur engagement. Vos bureaux élus sont le pouls de cette Conférence, le tripartisme en action qui fait battre le cœur de la Conférence. Merci encore. J'adresse spécialement mes remerciements à M^{me} Farani Azevêdo, ambassadrice du Brésil, Présidente du Conseil d'administration du BIT, qui nous a guidés avec dynamisme et

dévouement pendant une année difficile consacrée à la recherche de solutions à la crise de l'emploi et de nouvelles opportunités pour promouvoir les valeurs de l'OIT.

5. Je dois vous remercier très vivement pour le soutien que vous avez exprimé à l'approche adoptée dans mon rapport. M^{me} Khan-Cummings, déléguée gouvernementale de la Trinité-et-Tobago, s'est félicitée de mon appel à établir une stratégie de convergence bien équilibrée. M^{me} Thapper, déléguée des travailleurs de la Suède, a apprécié l'analyse de ce qui n'a pas fonctionné et les suggestions proposées pour «... aller de l'avant de manière réaliste». M. Varela, délégué des employeurs des Philippines, a estimé que le rapport constituait «un guide précieux, qui arrive à point nommé pour indiquer la voie d'une reprise durable et équilibrée».

Nouvelles approches pour une gouvernance mondiale

6. Le jour de l'ouverture de la Conférence, M^{me} Doris Leuthard, Présidente de la Confédération suisse et cheffe du Département fédéral de l'économie, nous a honorés d'un puissant discours tourné vers l'avenir.
7. M^{me} Leuthard a salué la ténacité avec laquelle l'Organisation promeut la justice sociale par l'intermédiaire du travail décent et de sa structure tripartite. Elle a déclaré que «le capitalisme a atteint de sérieuses limites» et a appelé à la construction d'un système de gouvernance mondiale solide et efficace capable d'offrir un cadre stable pour empêcher que la mondialisation ne serve que les intérêts d'un petit nombre de personnes déjà privilégiées. Elle a également appelé à une plus grande collaboration entre l'OIT et le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), car les buts respectifs de ces institutions «sont également essentiels pour réaliser la mondialisation de l'économie avec une véritable conscience sociale dans le monde de demain». M^{me} Leuthard estime que le travail décent devrait avoir sa place dans le cadre des relations commerciales globalisées en appelant à un statut d'observateur de l'OIT à l'OMC.
8. Tout au long de la session, de nombreux délégués ont relayé les propositions de M^{me} Leuthard. Plusieurs d'entre eux ont préconisé un renforcement de la coordination internationale. M^{me} Sinnemäki, ministre du Travail de la Finlande, a appelé à une plus grande coopération et à plus de solidarité entre les pays et à des politiques plus cohérentes à l'échelon international. M. Xu, délégué des travailleurs de la Chine, d'une manière similaire, a appelé à «promouvoir la coopération internationale et la réforme de la gouvernance mondiale».
9. La promotion d'une plus grande cohésion entre l'OIT et les autres organisations internationales est un thème récurrent. M^{me} Vicens Bello, déléguée des employeurs de la République dominicaine, a appelé à «une nouvelle architecture de la coopération» au sein du système des Nations Unies et des principales institutions multilatérales. M^{me} Mirachian, déléguée gouvernementale de l'Italie, a souscrit à l'appel lancé pour que l'OIT fasse respecter plus fermement sa voix dans la sphère de la politique macroéconomique. M. Kudatgobilik, délégué des employeurs de la Turquie, a exhorté l'OIT à chercher activement à forger des politiques nationales et mondiales permettant ainsi d'arriver véritablement à une reprise en ces temps turbulents et de placer la création d'emplois au cœur de ces politiques. M. Mohamed, ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi de Maurice, a rappelé la nécessité d'associer officiellement l'Afrique aux sommets du G20 étant donné l'incidence disproportionnée qu'a la crise sur l'Afrique et le

fait qu'elle aggrave encore les problèmes de développement sur ce continent. M. Luqman, représentant de l'Organisation des Etats arabes, a fait remarquer que la coopération Sud-Sud est également une importante dimension de la nouvelle gouvernance mondiale.

Le Pacte mondial pour l'emploi en action

10. Vos discussions ont fourni de nombreux exemples d'application de l'Agenda du travail décent à la crise à travers le Pacte mondial pour l'emploi. M^{me} Farani Azevêdo a justement rappelé que «le Pacte mondial pour l'emploi est tout aussi fondamental aujourd'hui qu'il l'était il y a un an».
11. M. Wang, vice-ministre des Ressources humaines et de la Sécurité sociale de la Chine, a déclaré: «Le gouvernement de la Chine a mis en œuvre le Pacte dans toute une série de domaines en tenant compte du contexte national. Pour faire face à la crise, il a promu une politique de l'emploi plus active et amélioré le système de sécurité sociale.» M. Kharge, ministre du Travail et de l'Emploi de l'Inde, a décrit comment son pays a rapidement agi pour mettre en œuvre un ensemble de mesures anticycliques, incluant entre autres d'offrir des crédits aux PME en même temps que des politiques du marché du travail et une protection sociale pour les secteurs vulnérables de la société. M. Alakbarov, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de l'Azerbaïdjan, a attribué la résilience de son pays à des réformes antérieures des impôts, aux investissements et aux politiques macroéconomiques, à un secteur bancaire renforcé et à des programmes sociaux visant à atténuer la pauvreté et à faire diminuer le chômage, à des augmentations des salaires moyens et à des programmes de création d'emplois. M. Gharbi, ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger de la Tunisie, a décrit les mesures visant à promouvoir le dialogue social à tous les niveaux, à accroître les salaires, notamment pour les plus pauvres, et à étendre la couverture de protection sociale. Dans le même esprit, M. Gan, ministre de la Main-d'œuvre de Singapour, a décrit comment son pays a mis en place un dispositif de subventions pour l'emploi qui rembourse aux employeurs une partie des salaires versés aux travailleurs dont ils décident de sauvegarder l'emploi pendant la crise. M^{me} Diallo, ministre d'Etat chargée de la fonction publique, de la réforme administrative, du travail et de l'emploi de la Guinée, a décrit les priorités de son pays pour définir «... une politique globale de protection sociale élargie à toute la population».
12. Des délégués de toutes les régions ont réaffirmé la valeur du Pacte mondial pour l'emploi dans l'élaboration de leurs politiques. M. Puig, ministre du Travail de la République dominicaine, a décrit comment son gouvernement a adopté le Pacte et inclus le travail décent comme objectif du Plan stratégique 2009-2012, en plaçant de manière cohérente et intégrée les normes du travail, le renforcement du système de sécurité sociale et la promotion de la non-discrimination sur la base d'un dialogue social élargi. M. Kone, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Burkina Faso, a décrit comment le Pacte a incité son pays à ratifier un certain nombre de conventions, à les intégrer dans la législation nationale et à adopter un plan d'action garantissant une mise en œuvre efficace. M. Kalnpel, délégué des employeurs de Vanuatu, a affirmé que la mise en œuvre du Pacte faisait partie du Plan d'action du Pacifique pour le travail décent. M^{me} Abdykalikova, ministre du Travail et de la Protection sociale du Kazakhstan, a évoqué la déclaration ministérielle d'Alma-Ata adoptée durant une conférence régionale organisée par son gouvernement et déclaré que «le Pacte mondial pour l'emploi est particulièrement pertinent pour tous les pays de la région et fournit des orientations précieuses dans ce contexte». M^{me} Ladó, déléguée gouvernementale de la Hongrie, a décrit comment son gouvernement applique les orientations du Pacte pour transformer l'économie et jeter les fondements d'un retour à la croissance et à la prospérité en créant de nouveaux emplois

pour les jeunes diplômés dans des domaines comme l'économie créative et les emplois verts, tout en créant des emplois pour les travailleurs peu qualifiés.

Faire face à la crise avant la crise

13. Certains pays ont déclaré que des problèmes persistants affectant le développement ont été aggravés par la crise et que le Pacte a été un guide pertinent à cet égard. Comme l'a fait remarquer M^{me} Mpariwa, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Zimbabwe, «pour des pays comme le mien, le défi de la croissance n'a jamais cessé de se poser, avant comme après la crise, et c'est la raison pour laquelle nous nous attachons à privilégier les domaines dans lesquels nous pensons pouvoir apporter une contribution significative». M. Lozano-Alarcón, secrétaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance sociale du Mexique, a fait remarquer qu'en plus de la crise financière mondiale son pays a dû faire face à plusieurs crises, en particulier le virus H1N1, la baisse de la production et des prix internationaux du pétrole, la sécheresse, et le développement du crime organisé. M. Napoleon, délégué des travailleurs d'Haïti, estime que dans son pays la classe travailleuse reste l'épicentre de l'économie qui a été détruite par le tremblement de terre. M. Atwoli, délégué des travailleurs du Kenya, a décrit comment dans son pays les taux de croissance économique ne suffisent plus à absorber tous les demandeurs d'emploi, de sorte que de nombreux emplois créés ne sont pas décents. Pour faire face à ces problèmes, il a appelé à un approfondissement et à une accélération de la mise en œuvre du Pacte mondial pour atteindre une reprise rapide et durable. Des délégués, à l'instar de M. Munyes, ministre du Travail du Kenya, ont exhorté l'OIT à continuer d'aider les mandants et de les encourager à utiliser le Pacte «grâce à l'appui technique, au partage des connaissances et au dialogue politique international».
14. M^{me} Mchiela, déléguée gouvernementale du Malawi, a décrit comment les politiques nationales de développement ont transformé son pays, le faisant passer d'une situation de déficit alimentaire à une situation d'excédents alimentaires; les emplois ruraux ont également augmenté de même que les gains, et la pauvreté a reculé, signe que «les politiques nationales ayant recours aux capacités locales peuvent engendrer une croissance élevée, contrairement à l'idée répandue». D'une manière similaire, M. Abdella, ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Ethiopie, a expliqué les mesures adoptées par son gouvernement consistant à offrir une formation et des connaissances techniques en vue d'augmenter la productivité de l'agriculture et des travailleurs ruraux, et à les accompagner par des mesures visant à stimuler les PME en tant qu'entités créatrices d'emplois.
15. Des délégués ont appelé à une dynamisation du secteur privé par des politiques visant à faciliter le crédit et à stimuler de nouveaux investissements, à encourager une nouvelle croissance et à établir une voie vers la baisse des déficits et de la dette, conformément au Pacte. M. Sathasivam, ministre des Ressources humaines de la Malaisie, a expliqué comment, dans son pays, «le secteur privé a créé 69 000 emplois au cours de la crise». M. Gomes, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Etat de la Guinée-Bissau, a expliqué comment son gouvernement est en train de créer des conditions tendant à dynamiser la croissance en stimulant les investissements dans le secteur privé. M. Hamadeh, délégué des employeurs du Liban, a insisté sur le rôle du secteur privé en tant que source principale d'emplois permettant un renouvellement constant de l'activité économique, et a appelé à soutenir les PME à forte valeur ajoutée. M. Méndez, délégué des employeurs de l'Argentine, a insisté sur la nécessité d'établir des liens forts entre les secteurs public et privé, afin que le travail décent et les entreprises durables soient les deux moteurs les plus efficaces de la croissance.

-
16. M^{me} Knuppert, déléguée des travailleurs du Danemark, a insisté sur l'appel du Pacte à s'engager en permanence à respecter les droits des travailleurs, en offrant une protection sociale et des prestations de chômage aux chômeurs et en maintenant des politiques actives du marché du travail pour aider les chômeurs à trouver de nouveaux emplois. De nombreux délégués employeurs reconnaissent la valeur du Pacte dans l'élaboration de réponses centrées sur l'emploi et mettent l'accent sur la création d'entreprises et le développement des compétences. M. Kim, délégué des employeurs de la République de Corée, a mis en garde contre les hausses excessives de salaire et les marchés du travail trop rigides.
 17. M. Monks, représentant de la Confédération européenne des syndicats, a averti que les mesures tendant à effectuer des coupes dans les services publics, les emplois, les salaires et les pensions risquent de plonger l'Union européenne dans la dépression, réduisant ainsi les importations de l'UE.

Remédier aux déséquilibres structurels

18. Comme d'autres délégués, M. Samans, du Forum économique mondial, a exhorté les gouvernements à dépasser le mode crise et à passer à un rééquilibrage plus approfondi, en insistant sur la nécessité d'adopter des politiques favorisant un futur plus stable et plus équitable. M. Varela, délégué des employeurs des Philippines, a estimé que la voie vers un programme de reprise implique des liens étroits entre les dimensions sociale et politique de la vie économique: à l'évidence, c'est une approche holistique qui s'impose. De la même manière, M^{me} André, ministre du Travail et de la Solidarité sociale du Portugal, a relevé la nécessité d'une coordination des politiques nationales et d'une intégration à travers les sphères économique, sociale et environnementale pour concevoir des politiques adaptées en vue d'une reprise riche en emplois et d'une croissance, et a appelé l'OIT à fournir un soutien technique supplémentaire.
19. M^{me} Merino, ministre du Travail et du Bien-être social du Chili, a décrit le programme en faveur de la main-d'œuvre et de la sécurité sociale récemment lancé dans son pays qui vise à parvenir à une meilleure coordination entre politiques macroéconomiques et politiques liées à l'emploi, à la formation professionnelle et à la protection sociale. M. Lupi, ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil, a insisté sur le fait que la forte croissance économique du Brésil est allée main dans la main avec une forte expansion des politiques publiques visant à corriger les inégalités sociales. M. Trotman, délégué des travailleurs de la Barbade et porte-parole du groupe des travailleurs, a convenu qu'un rééquilibrage est nécessaire mais a exhorté à une réflexion sur les moyens de veiller à ce que l'équilibre soit rétabli entre le secteur financier et les autres sans porter atteinte aux droits des travailleurs.

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

20. Avec la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (Sommet sur les OMD) qui approche et la nécessité de rattraper le terrain perdu par la crise, il était opportun de rappeler le rôle du travail décent pour parvenir à ces objectifs. M. Amorim, ministre des Affaires étrangères du Brésil, a illustré avec force les liens entre les OMD et le travail décent, en expliquant que l'économie réelle et la justice sociale sont un moyen de parvenir aux OMD. Il a ajouté que les politiques publiques jouent un rôle central en faisant remarquer que l'expérience a montré que le bien-être social ne peut pas être laissé au marché. M. Mensah, ministre de l'Emploi et du Bien-être social du Ghana, a appelé l'attention sur l'importance de l'égalité entre les sexes pour parvenir aux OMD et décrit les mesures adoptées par son

gouvernement pour «intégrer les questions et perspectives concernant l'égalité des sexes dans ses politiques nationales et dans l'ensemble des programmes de développement, grâce aux activités de développement des capacités et de sensibilisation».

Réglementation du système financier

21. M. González Gallardo, délégué gouvernemental de l'Espagne, a averti que le système financier s'est éloigné des besoins de l'économie réelle au grave détriment des employeurs et des travailleurs; dans l'intervalle, les mesures de renflouement n'ont pas permis de corriger les déséquilibres et l'absence de réglementation qui ont abouti à la crise en premier lieu. M. Loverdos, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Grèce, a insisté sur le fait qu'une réglementation du système financier au niveau mondial est essentielle pour assurer une croissance économique et des possibilités de travail décent. M. Brauksiepe, secrétaire d'Etat parlementaire du ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales de l'Allemagne, a souligné le principal défi consistant à rétablir des règles dans le secteur financier et à contrôler les finances publiques sans affaiblir les incitations à la création d'emplois. M. Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration du Luxembourg, a appelé à une approche coordonnée de la réglementation financière sur la base de valeurs humaines et non pas de celles du marché. M. Shakhleslami, ministre du Travail et des Affaires sociales de la République islamique d'Iran, a insisté sur le fait que les banques ont un véritable rôle à jouer pour soutenir l'économie réelle et les entreprises, un point de vue partagé par M. Corr, délégué gouvernemental de l'Irlande, qui a également appelé une attention particulière sur les besoins des PME.

Placer le travail décent au cœur de la reprise

22. La Conférence a eu l'honneur de recevoir un message vidéo du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, qui a notamment insisté sur le fait que les travailleurs ont besoin de voir la reprise dans leur propre vie et dans l'économie réelle. Egalement dans un message vidéo, M^{me} Solis, secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis, a instamment appelé à ce que les mesures de relance continuent à mettre l'accent sur la garantie des ressources et des services de formation et d'emploi, le renforcement de la protection sociale pour les personnes vulnérables et la défense des droits fondamentaux des travailleurs.
23. Un certain nombre de délégués se sont dits préoccupés par la répartition inéquitable du fardeau de l'ajustement. M. Morantes, délégué des travailleurs de la Colombie, a dit que les travailleurs en ont été les victimes. M^{me} Charalambous, ministre du Travail et des Assurances sociales de Chypre, a déclaré qu'«équilibrer les comptes en déséquilibrant l'existence des gens» est inacceptable. M. Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats (CIS), a dénoncé un transfert injuste des coûts d'ajustement sur les travailleurs et insisté sur le fait qu'il est impératif de maintenir le soutien des revenus et de mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail pour aider à soutenir la consommation et permettre aux secteurs productifs de se redresser et de recommencer à créer des emplois. M. Jurca, délégué des travailleurs de la Roumanie, a dit déplorer la lettre d'intention envoyée par son gouvernement au FMI promettant d'importantes modifications dans la négociation collective, le règlement des différends et le Code du travail.
24. Rappelant les leçons durement retenues de la crise de l'Argentine en 2001, M. Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, a mis en garde contre les effets désastreux d'une réduction de la protection sociale, des salaires ou des

pensions. Il a appelé l'attention sur la stratégie de l'Argentine fondée sur les investissements dans l'économie réelle en vue de créer une croissance forte et durable sur la base de la demande globale. De même, M. Sunmonu, représentant de l'Organisation de l'unité syndicale africaine, a rappelé les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel qui ont porté atteinte à l'industrie nationale, aggravé la pauvreté et accentué l'instabilité politique dans la région.

25. M^{me} Polaski, sous-secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis, a souligné la nécessité d'évaluer l'efficacité des différentes mesures de relance en faisant remarquer que les prestations de chômage ont prouvé leur haute efficacité pour soutenir la demande et atténuer la pauvreté. Pour cela aussi, il faut trouver un équilibre entre les mesures à court terme et la planification stratégique, comme l'a expliqué M. Mleczko, délégué gouvernemental de la Pologne.
26. M. Tartaglia, délégué des travailleurs de l'Italie, a déclaré que, dans un nouveau monde multipolaire, l'Etat a besoin d'assumer son propre rôle en tant que «principal garant» de la cohésion sociale.
27. M. Palacio, ministre de la Protection sociale de la Colombie, a fait observer que certes les gouvernements jouent un rôle directeur, mais que les politiques et les mesures doivent être élaborées par l'intermédiaire du dialogue social pour veiller à ce qu'elles soient pragmatiques et efficaces. Le rôle important du dialogue social a été souvent relevé comme un processus central dans la réponse à la crise. M. Oliinyk, délégué des employeurs de l'Ukraine, a déclaré que des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes et la reconnaissance active de leur droit de négociation collective sont des instruments importants pour des politiques économiques et sociales efficaces.
28. M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine et porte-parole du groupe des employeurs, a insisté sur les intérêts en commun à la fois des employeurs et des travailleurs lorsqu'il a déclaré que les activités de défense des principes et droits fondamentaux au travail à l'échelle internationale du groupe des employeurs ne sont pas uniquement déterminées par ses propres intérêts, mais aussi par les intérêts des travailleurs.

Politiques de l'emploi et travail décent

29. Cette année, nous avons innové en lançant la première discussion portant sur une question récurrente dans le cadre de la Déclaration de 2008. La discussion sur les politiques de l'emploi est un test à deux titres, parce qu'elle est la première discussion de ce type et parce que l'emploi est au cœur de la tempête provoquée par la crise mondiale. M. Archer, membre gouvernemental du Ghana et rapporteur de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, a résumé l'esprit en déclarant que la commission a servi à «renforcer notre détermination à nouer des partenariats efficaces entre les ministères concernés et les organismes internationaux afin de placer l'emploi productif et le travail décent au cœur des politiques économiques et sociales nationales et internationales». M. Woolford, délégué des employeurs du Canada et s'exprimant au nom du vice-président employeur de la commission, s'est dit généralement satisfait des résultats de la commission et a déclaré que les «rapports devraient contenir à l'avenir plus d'informations sur l'impact réel», et en particulier «dire comment trouver un équilibre entre les objectifs sociaux et économiques dans le droit à une politique publique afin d'encourager l'investissement, les entreprises durables et la croissance de l'emploi». Il a également appelé à se concentrer davantage sur les questions transversales dans le cadre desquelles l'accent mis sur un objectif stratégique peut jouer un rôle significatif sur l'aptitude à en atteindre un autre.

-
30. Dans une optique tournée vers l'avenir, M^{me} Kelly, déléguée des travailleurs de la Nouvelle-Zélande, s'exprimant au nom du vice-président travailleur de la commission, a déclaré: «il est impératif et urgent de mettre en place des politiques macroéconomiques internationales centrées sur l'emploi». Elle a demandé au Bureau «d'améliorer et de coordonner les moyens dont il dispose sur le plan technique et analytique pour évaluer l'impact des politiques macroéconomiques sur l'emploi et de renforcer sa participation aux discussions internationales sur les politiques macroéconomiques». M. Mocanu, secrétaire d'Etat au ministère du Travail, de la Famille et de la Protection sociale de la Roumanie et président de la commission, a relevé que les conclusions «demandent instamment aux gouvernements de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi» tout en appelant le Bureau «à renforcer ses travaux visant à passer en revue et évaluer l'impact des politiques et des programmes concernant l'emploi». M. Elmiger, délégué gouvernemental de la Suisse, rappelant le discours de M^{me} Leuthard, a insisté sur le fait que «le défi de la cohérence autour de l'emploi et du travail décent est un défi qu'il faut relever maintenant. Pas demain, pas après-demain.»
31. Je me félicite des conclusions adoptées par la Conférence qui sont particulièrement pertinentes. Elles fournissent des indications précieuses au Conseil d'administration et au Bureau sur les moyens de renforcer ses travaux sur les politiques de l'emploi et sur les moyens de tirer les leçons pour les futures discussions sur les questions récurrentes.

Les travailleurs domestiques

32. La première discussion normative sur les travailleurs domestiques a bien avancé. M^{me} Herzfeld Olsson, déléguée gouvernementale de la Suède et rapporteuse de la Commission sur les travailleurs domestiques, a souligné que les définitions des termes «travail domestique» et «travailleur domestique» ont une large portée afin que tous les travailleurs domestiques ayant besoin d'une protection puissent bénéficier des normes futures. Reconnaisant l'existence de divergences de vues parmi les délégués, ce qui nécessitera un examen plus poussé, l'intervenante s'est toutefois dite fermement convaincue que «la commission a jeté une base solide pour la deuxième discussion, qui aura lieu l'année prochaine». M. Sajinarayanan, délégué des travailleurs de l'Inde, a appelé l'OIT à jouer un rôle historique «pour atteindre les régions sombres du monde du travail».
33. M. Rahman, délégué des employeurs du Bangladesh et vice-président employeur de la commission, a déclaré que pour son groupe «cette convention n'est pas un document phare destiné à n'être jamais ratifié, mais un instrument qui sera mis en œuvre pour mieux protéger les travailleurs». M^{me} Yacob, déléguée des travailleurs de Singapour et vice-présidente travailleuse de la commission, a indiqué que «tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, [sont] préoccupés de la marginalisation dont sont victimes leurs travailleurs domestiques». Elle a fait observer que les membres de la commission sont convenus dans leur vaste majorité que les déficits de travail décent subis par les travailleurs domestiques représentent aussi un problème qui relève des droits fondamentaux, d'où la nécessité d'avoir des normes solides pour y remédier. M^{me} Trasmonte, déléguée gouvernementale des Philippines et présidente de la commission, a souligné qu'il existe un large consensus sur «la nécessité d'élaborer de nouvelles normes en matière de travail domestique, qui soient à la fois rigoureuses et souples et qui garantissent une protection minimale aux travailleurs domestiques tout en permettant une large ratification de l'instrument». Elle a ajouté que les normes visent à fournir des éléments d'orientation à la fois pratiques et réalistes afin de se prêter à une application étendue.

Le VIH/sida et le monde du travail

34. Je tiens à féliciter les délégués d'avoir adopté la recommandation de l'OIT sur le VIH et le sida et le monde du travail à une majorité écrasante de 439 voix, soit 96,6 pour cent des votes exprimés. M^{me} McDonough, déléguée gouvernementale de l'Australie, s'exprimant au nom de la rapporteuse de la Commission du VIH/sida, a salué l'adoption de cette recommandation qui «confirme que le VIH/sida est un défi mondial, qui exige par conséquent une réponse mondiale». M^{me} Nene-Shezi, déléguée gouvernementale de l'Afrique du Sud et présidente de la commission, a qualifié les travaux de la commission d'«excellent exemple de tripartisme en action».
35. En ce qui concerne les étapes ultérieures, M. Obath, délégué des employeurs du Kenya et vice-président employeur de la commission, a déclaré que la recommandation a «comblé les lacunes» du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail et a permis de l'actualiser. Il a appelé l'OIT à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir cette recommandation et aider les Etats Membres et les partenaires sociaux à la mettre en œuvre. M. Sithole, délégué des travailleurs du Swaziland et vice-président de la commission, a dit ne pas douter qu'une fois mis en œuvre l'instrument «permettra de lutter efficacement contre l'incidence terrible de cette pandémie».
36. M^{me} Stepanoff, déléguée des employeurs de la France, a exhorté les délégués, lorsqu'ils seront de retour dans leur pays, à «faire connaître la recommandation et surtout insuffler l'esprit extraordinairement respectueux et constructif qui aura prévalu lors des travaux de la commission». M^{me} Mokrani, déléguée des travailleurs de l'Algérie, a déclaré que la recommandation aura pour effet de «renforcer la politique mise en œuvre en matière de dépistage volontaire, gratuit et anonyme, la lutte contre la discrimination et la prise en charge des séropositifs et malades atteints du sida». M^{me} Gouadi Bouzimbou, déléguée des employeurs du Congo, a fait observer que la problématique du VIH et du sida a dépassé le domaine strictement médical et concerne dorénavant le monde du travail «car elle est devenue l'affaire de tous et, bien entendu, celle des employeurs». Plusieurs délégués ont souligné le rôle important de la coopération tripartite dans la lutte contre le VIH et le sida, notamment M. del Río Doñé, délégué des travailleurs de la République dominicaine, M. Panyanouvong, délégué des employeurs de la République démocratique populaire lao, et M. Ying, délégué gouvernemental de la Jamaïque.

Intensifier la lutte contre le travail des enfants

37. La Conférence a pris l'engagement de donner un nouvel élan à la lutte contre le travail des enfants. En effet, notre travail n'est pas encore achevé. Je m'associe aux remerciements adressés par de nombreux délégués au gouvernement des Pays-Bas pour avoir accueilli la Conférence mondiale sur le travail des enfants à La Haye, laquelle a adopté une feuille de route en vue de parvenir à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Je tiens également à saluer les efforts déployés par divers membres du système des Nations Unies qui œuvrent à nos côtés en faveur de cette cause.
38. M. Donner, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas, a souligné la nécessité d'«une approche du travail des enfants intégrée dans un large cadre politique». M. Guirieoulou, ministre de la Fonction publique et de l'Emploi de la Côte d'Ivoire, a affirmé que la question de la lutte contre le travail des enfants est liée à la pauvreté et qu'elle doit donc être inscrite dans un plan de développement national, et il a indiqué que c'est ce que son pays a fait. M^{me} Hanartani, déléguée gouvernementale de l'Indonésie, a suggéré que les programmes de lutte contre le travail des enfants soient plus étroitement coordonnés avec d'autres programmes des Nations Unies au niveau national. M^{me} Robinson, déléguée gouvernementale du Canada, a estimé qu'il faudrait accorder la

priorité au renforcement de la capacité des ministères du travail pour leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies nationales en matière de lutte contre le travail des enfants, notamment en faveur des enfants qui sont soustraits aux pires formes de travail des enfants.

39. M. Javed, délégué des employeurs du Pakistan, a insisté sur la nécessité de dispenser un enseignement élémentaire suivi d'une formation pour que les enfants puissent acquérir les qualifications qui leur permettront de trouver un emploi décent. M^{me} Sundnes, déléguée des travailleurs de la Norvège, a déclaré que l'enseignement doit être gratuit et universel. M^{me} Eastman, représentante de l'Internationale de l'éducation, a souligné l'importance de l'égalité entre les sexes, en faisant observer que l'investissement dans l'éducation des filles constitue un élément central capable de rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Dans un même ordre d'idées, M^{me} Velásquez de Avilés, ministre du Travail et de la Protection sociale d'El Salvador, a fait valoir que, lorsque les femmes se trouvent exclues de l'emploi formel ou marginalisées, leurs familles restent pauvres et les filles n'ont pas accès à l'enseignement. M. Parkhouse, délégué des employeurs de la Namibie, a expliqué comment les employeurs ont travaillé conjointement avec l'OIT pour sensibiliser les communautés rurales à la question du travail des enfants.
40. Il ressort de vos débats que l'abolition effective du travail des enfants passe en définitive par l'approche intégrée de l'Agenda du travail décent. J'attends avec intérêt d'avoir connaissance d'autres exemples de réussite alors que nous réaffirmons notre engagement d'éradiquer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés

41. J'ai entendu de nombreux messages de soutien adressés aux travailleurs palestiniens ainsi que les vives préoccupations exprimées au sujet de la situation des travailleurs arabes dans les territoires occupés. De nombreux délégués ont préconisé un appui technique accru pour renforcer les possibilités d'emploi et jeter les bases d'une coexistence pacifique. M. Saed, délégué des travailleurs du territoire palestinien occupé, a remercié les membres de la mission de haut niveau «pour avoir décrit fidèlement la réalité de la vie quotidienne des Palestiniens». M. Majdalani, ministre du Travail de l'Autorité palestinienne, a exposé comment l'Autorité palestinienne «cherche à combler l'écart entre les riches et les pauvres et à créer des emplois grâce à des mesures législatives et autres et à des programmes ambitieux». M. Maatouk, représentant de la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA), a appelé à soutenir la stratégie en six points «du ministère du Travail palestinien, à œuvrer à la tenue d'une conférence internationale des donateurs afin de soutenir le Fonds palestinien pour l'emploi et à soumettre aux organes concernés de l'Organisation les violations commises par les autorités d'occupation». M. Trotman, délégué des travailleurs de la Barbade et porte-parole du groupe des travailleurs, a affirmé que la marginalisation et la paupérisation ne vont pas conduire à la paix, à la sécurité ou au développement dans la région et il a appelé à la levée du bouclage en préconisant la fourniture d'un appui technique et financier accru aux Palestiniens. M. Brosh, délégué des employeurs d'Israël, a répété que selon lui «les chances d'établir une paix durable entre Israël et ses voisins augmenteront si les deux parties comprennent qu'elles partagent des intérêts communs et que la coopération économique est l'un des moyens de réduire les actes de violence, d'améliorer le bien-être des habitants et d'apporter une paix durable».

L'application des conventions et recommandations

42. Cette année encore, la Commission de l'application des normes a accompli un long et minutieux travail. M. Horn, délégué gouvernemental de la Namibie et rapporteur de la commission, a fait observer que «le mode opératoire de la commission est l'examen de l'application des normes par la discussion, ce qui est également la marque distinctive de l'OIT». A son avis, l'adoption de la nouvelle procédure de sélection des cas à examiner «a permis à la commission d'être plus efficace que jamais dans l'organisation de ses travaux». Il a en outre fait remarquer qu'un meilleur suivi et une coopération technique renforcée ont donné de bons résultats. Le fait de faire coïncider l'étude d'ensemble avec la discussion récurrente sur l'emploi est jugé utile, mais les avis sont partagés sur le point de savoir s'il convient de continuer à procéder de la sorte à l'avenir.
43. M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis et vice-président employeur de la commission, a déclaré que, «[s]i nous prenons une perspective de 29 ans, j'estime que nous sommes parvenus à motiver davantage de gouvernements à faire ce qu'ils devraient faire, à progresser et à respecter leurs obligations afin de donner effet aux normes du travail ratifiées, dans le droit comme dans la pratique, par le biais des missions d'assistance plutôt que par la voie du paragraphe spécial». Selon lui, nous sommes en train de perdre quelque chose d'important en faisant systématiquement coïncider les études d'ensemble avec les discussions récurrentes. M. Cortebecq, délégué des travailleurs de la Belgique et vice-président travailleur de la commission, a estimé que la nouvelle procédure prend du temps car elle suppose une «double discussion» et il a dit craindre de perdre le bénéfice «d'un processus à haute valeur ajoutée juridique et pédagogique». M. Paixão Pardo, délégué gouvernemental du Brésil et président de la commission, a indiqué que «nous pouvons et devons améliorer encore nos procédures de travail ... mais [qu']il nous faudra tirer les leçons des aspects positifs». Il nous faut évaluer avec soin l'efficacité de cette nouvelle procédure lors de la planification de la prochaine session de la Conférence.

Le suivi de la Déclaration de l'OIT de 1998

44. Je constate avec satisfaction que la Conférence a de nouveau fait preuve de sa capacité d'évolution et d'innovation. M. Bel, délégué gouvernemental des Pays-Bas, président et rapporteur de la Commission de la Déclaration de 1998, a affirmé que «l'OIT devait continuer à aider les Etats Membres à promouvoir, respecter et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail», tout en reconnaissant que «cela demanderait davantage de coopération technique et pas moins». M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine et vice-président de la commission, s'est félicité des nouvelles modalités proposées. Il a assuré l'Organisation de la volonté du groupe des employeurs de donner un nouvel élan aux procédures de suivi de la Déclaration. M. Trotman, délégué des travailleurs de la Barbade et vice-président de la commission, a souligné que les nouvelles procédures de suivi font consensus car elles «maintiennent [la Déclaration] dans son intégrité et en renforcent l'efficacité dans les années à venir». Il a fait observer que certes le nombre de ratifications des conventions fondamentales progresse, mais qu'il reste important de redoubler d'efforts pour veiller à ce que ces ratifications soient suivies d'une application effective.

Conclusions et perspectives

45. Notre Conférence cette année a été dynamique et très productive. Plus de 7 300 personnes y ont participé – délégués, membres du personnel et visiteurs pris ensemble. Cela n'est pas rien, et il ne saurait y avoir meilleure preuve de la pertinence de notre Organisation. Au total, 166 Etats Membres étaient représentés. Avec 5 138 délégués accrédités lors de la clôture de la session, un nouveau record a été atteint. Quelque 342 délégués, dont 22 pour cent de femmes, ont pris la parole en séance plénière. Les femmes ont représenté 28,3 pour cent des délégués, ce qui reste légèrement en-deçà de notre objectif d'un tiers de déléguées. J'encourage vivement les délégations à considérer sérieusement leur engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et à ne ménager aucun effort pour accroître le nombre de déléguées à la Conférence.
46. Au total, 726 réunions ont été organisées dans le cadre de la Conférence, soit une augmentation de 60 pour cent par rapport à 2009 et le triple par rapport à 2001. Je ne peux qu'en conclure que la Conférence joue un rôle de premier plan en tant que tribune d'information et d'échanges.
47. Le vif intérêt qu'elle suscite transparaît également dans la couverture médiatique dont ses débats, ses manifestations et ses orateurs font l'objet. Au jour de clôture, plus de 1 500 articles de presse consacrés à la Conférence avaient été publiés. Plus de 90 allocutions ont été enregistrées à des fins de diffusion par des chaînes de radio nationales, et une centaine de vidéos, notamment des entretiens, ont été réalisées pour être diffusées ou postées sur l'Internet. J'ai été heureux de constater que le nombre de visiteurs du site Web de l'OIT est passé du simple au double par rapport à l'année dernière et que mon rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent* a été téléchargé 8 000 fois, outre le fait qu'il a été diffusé à un grand nombre d'exemplaires.
48. Vous avez exprimé vos avis et vos attentes. La volonté de suivre l'approche politique équilibrée que j'ai présentée dans mon rapport et qui place les emplois décents et les entreprises durables au cœur de la reprise s'en trouve réaffirmée. Nous continuerons d'apporter notre appui à la mise en œuvre au niveau national de mesures inspirées du Pacte et de tirer de vos expériences, en vue de les partager, des enseignements sur l'action à mener.
49. Dans son discours de clôture, M. de Robien a déclaré que la Conférence s'est tenue à un moment crucial «où le monde se cherche, où la mondialisation peut basculer dans le meilleur ... ou dans des dangers réels si nous ne savons pas l'organiser ensemble dans la cohérence, cette cohérence des politiques et cette cohérence des institutions mondiales». Je suis convaincu que notre Organisation, ancrée dans l'économie réelle et fondée sur le tripartisme et le dialogue, continuera de se nourrir de ses valeurs pour montrer concrètement la voie à suivre vers une mondialisation équitable.